

AVIS PUBLIC

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 421 DÉCRÉTANT LES MÉTHODES D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2025 APPLICABLES AUX MUNICIPALITÉS – ADOPTION

Lors de son assemblée régulière tenue le 11 décembre 2024, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 421 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 18 DÉCEMBRE 2024.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière